

Diagnostic performance énergétique

Post#233; par:

Publiée le : 09/04/2009 17:09:46

[1 - DPE : Synthèse](#) [2 - Définition de la performance énergétique](#) [3 - Dans quel cas devra-t-on effectuer un certificat de performance énergétique](#) [4 - Quels sont les immeubles concernés par le DPE](#) [5 - Quels sont les textes de référence applicables au DPE](#) [6 - Contenu et durée de validité du diagnostic](#) [7 - Estimation de la consommation annuelle](#) [8 - Évaluation des indicateurs](#) [9 - Positionnement en consommation et gaz effet de serre](#) [10 - Descriptif des données clefs](#) [11 - Descriptif des recommandations pour les améliorations énergétiques](#) **La performance énergétique d'un bâtiment est la quantité d'énergie effectivement consommée ou estimée dans le cadre d'une utilisation standardisée à partir de valeurs de référence.**



Afin d'évaluer la performance énergétique d'un bien, la loi impose à partir du 1er novembre 2006, pour toutes les ventes, l'établissement d'un diagnostic technique qui devra être accompagné de recommandations visant à l'amélioration de la performance constatée ou estimée.